

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **27**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **19/03/2018**

Date d'affichage : **22/03/2018**

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année, il est proposé au Conseil municipal de créer :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le - 5 AVR. 2018

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_053-DE

Berger
L'Yffrit
N° 612/384

CM 29/03/2018

N° 2018/053

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE